

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

Ce document est distribué aux Missions permanentes
et sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation

**Rapport d'activité
du Bureau de l'Inspecteur général
pour la période allant de janvier à décembre 2012**

Ce rapport est présenté conformément aux dispositions de l'article 121 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général de l'OEA.

La première partie de ce rapport résume les activités d'audit menées pendant le mandat de l'Inspecteur général, à savoir du 1^{er} novembre au 31 décembre 2012. L'Annexe 1 à ce rapport a été élaborée par l'ancien Inspecteur général par intérim et porte sur les activités d'audit réalisées pendant qu'il était responsable de l'OIG, soit du 1^{er} janvier au 31 octobre 2012. Au cours de cette période, l'OIG a publié deux rapports d'audits et deux rapports d'enquêtes: les audits internes du Secrétariat aux Sommets des Amériques du SG/OEA (SG/OIG/AUD-01/12) et de la Section des avantages sociaux du Département des ressources humaines (SG/OIG/AUD-02/12) et les enquêtes internes concernant le Musée d'art des Amériques et le Programme de formation et de certification pour la prévention de la consommation de drogues et de la violence et le traitement et la rééducation des toxicomanes (PROCCER) de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD). Le travail de terrain concernant l'audit de la Section de l'administration et de l'entretien des bâtiments du Département des services généraux est encore en cours.

Au cours de cette période, l'OIG a eu des communications directes avec les superviseurs et leur a donné les recommandations appropriées concernant les processus et les problèmes opérationnels en vue d'améliorer les contrôles de gestion. Il met en place actuellement un mécanisme de suivi de nature à déterminer l'état d'avancement des recommandations en suspens. Au cours de ce processus, 34 recommandations ont été mises en œuvre ou classées. À la date où ce rapport est rédigé, 113 recommandations sont en cours d'application, dont 64 concernent des activités à haut risque, 39 des activités à risque moyen et 10 à risque faible. L'OIG va incorporer de nouveaux outils automatisés et établir de nouvelles procédures de suivi des recommandations, de telle sorte que les réponses obtenues des différents secteurs soient homogènes et que l'OIG puisse vérifier comme il se doit l'état d'avancement de leur mise en œuvre et disposer ainsi d'informations dûment actualisées.

II. Recommandations de la Commission des vérificateurs extérieurs

Dans le Rapport d'audit de la comptabilité et des états financiers que la Commission des vérificateurs extérieurs a présenté au Conseil permanent pour les années qui se sont terminées les 31 décembre 2010 et 2011, elle a formulé dix recommandations concernant plusieurs dépendances du Secrétariat général, dont trois destinées à l'OIG. Au cours du dernier trimestre 2012, l'OIG a pris les mesures suivantes pour mettre en application ces recommandations :

3.1. La Commission demande au nouvel Inspecteur général de mener un examen organisationnel complet des activités de l'OIG, y compris des rapports précédents de la Commission et du rapport sur la formation globale de Raven de 2011 (une évaluation provisoire) et de lui remettre, avant le 31 décembre 2012, son plan d'action pour l'amélioration de ses activités.

L'Inspecteur général a examiné les rapports précédents de la Commission des vérificateurs extérieurs ainsi que le rapport de Raven sur la formation globale et s'apprête à réaliser un examen exhaustif des opérations du Bureau. Il prévoit également de présenter un plan d'action visant à améliorer les activités du Bureau à la Commission des vérificateurs extérieurs au deuxième trimestre 2013.

3.3. La Commission réaffirme que l'Inspecteur général fait rapport au Conseil permanent, au plus tard le 31 mars, sur l'état d'avancement des audits qui avaient été programmés pour l'année précédente, l'état d'avancement des mesures prises par les cadres supérieurs pour mettre en application les recommandations en suspens et l'avant-projet de plan d'audit pour le nouvel exercice fiscal.

Conformément aux recommandations de la Commission des vérificateurs extérieurs et aux dispositions de l'article 121 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, l'Inspecteur général fera rapport au Conseil permanent sur l'état d'avancement des audits programmés pour l'année 2012, ainsi que sur les mesures prises par les cadres supérieurs en vue de mettre en application les recommandations en suspens de l'OIG. En outre, l'OIG soumettra au Conseil permanent, au premier trimestre 2013, pour examen par celui-ci, sa proposition de plan des audits qu'il compte entreprendre en 2013 et 2014.

3.2. La Commission réitère sa recommandation concernant la nécessité d'une évaluation du Bureau de l'Inspecteur général, réalisée par des pairs (après mise en œuvre complète de la recommandation 3.1).

L'OIG s'emploie à faire une utilisation optimale des ressources dont il dispose afin d'obtenir des résultats qui apportent une valeur ajoutée aux services dispensés au SG/OEA et aux États membres. Au dernier trimestre de l'année 2012, il a engagé les services d'une société pour l'installation et la mise en service d'un logiciel de gestion des audits. Cet outil électronique renforcera, systématisera et rendra plus efficaces les procédures d'audit. Par ailleurs, le personnel de l'OIG a assisté à une formation très complète en évaluation de la qualité des audits internes et le Bureau est en train de rédiger la version préliminaire de ses procédures d'audit interne. Une fois que ces changements fondamentaux auront été menés à bonne fin, l'Inspecteur général projette de soumettre les activités de l'OIG à un examen par les pairs en 2014.


III. Dotation en personnel de l'OIG

Les ressources disponibles pour les activités d'audit du Bureau de l'Inspecteur général proviennent essentiellement du Programme-budget du Fonds ordinaire. En outre, pour l'exercice 2013, un budget hors personnel provenant du Fonds de recouvrement des coûts indirects (RCI) lui a été alloué.

En 2012, les postes de l'OIG qui étaient financés par le Fonds ordinaire étaient les suivants : un poste (D01), celui de l'Inspecteur général (ce poste est resté vacant jusqu'en novembre 2012), un conseiller (P05), deux vérificateurs de classe P03, deux vérificateurs de classe P02 et un vérificateur débutant de classe P01. En outre, un vérificateur de classe P02 et un assistant administratif (G05) s'ajoutent aux postes précédents et sont financés par des fonds provenant du RCI.

IV. Questions diverses

En 2012, à quelques occasions, l'OIG a participé, en qualité d'observateur, à des réunions du Conseil permanent et de la Commission des questions administratives et budgétaires (CAAP). Il a également participé, en qualité d'observateur, à différentes réunions des commissions et groupes de travail du Secrétariat général susceptibles d'avoir un impact sur les contrôles internes, ce qui inclut le Comité d'adjudication des marchés. L'OIG apprécie énormément la collaboration des représentants du Département des services juridiques pour aborder des questions qui, de l'avis de l'Inspecteur général, constituent des risques importants pour l'Organisation. L'OIG encourage les responsables des départements à consulter l'Inspecteur général sur des questions opérationnelles susceptibles de constituer un risque potentiel pour l'Organisation, sur la mise en œuvre des recommandations ou sur toute autre question opérationnelle ayant trait à la structure des contrôles internes, y compris les propositions visant à réaliser des changements dans les opérations ou la révision de la version préliminaire de procédures opérationnelles. Cela contribue à améliorer la communication interne et à obtenir une structure satisfaisante des contrôles internes au sein du Secrétariat général.



Martin Guozden
Inspecteur général
25 janvier 2013

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 OCTOBRE 2012

Ce document est distribué aux Missions permanentes
et sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation

Rapport d'activité
du Bureau de l'Inspecteur général
pour la période allant de janvier à octobre 2012

Ce rapport est présenté conformément aux dispositions de l'article 121 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général de l'OEA.

Le plan de travail annuel du Bureau de l'Inspecteur général pour l'année 2012 prévoyait la réalisation de treize activités d'audit, ce qui incluait des audits internes dans des bureaux hors siège et dans d'autres départements du siège de l'Organisation ainsi que des audits opérationnels. Toutefois, le volume de travail excessif de l'année 2011 qui a été reporté à cette année (dont l'évaluation en ligne de tous les bureaux hors siège du Secrétariat général) et la transition anticipée de l'ancien au nouvel Inspecteur général ont occasionné des difficultés considérables au niveau des ressources à la disposition de l'OIG. Afin de réaliser dûment les travaux résultant des recommandations formulées par la Commission des vérificateurs extérieurs, il a fallu surmonter ces contraintes en établissant un ordre de priorité dans les activités de l'OIG. Pendant la période allant de janvier à octobre 2012, la portée du plan de travail annuel 2012 a été réduite par rapport à celle des années antérieures. L'OIG a mené trois audits, qui ont porté sur des opérations et des activités du siège et, en collaboration avec le Département des services juridiques, il a réalisé deux enquêtes.

I. Rapports d'audits

Pendant la période allant de janvier à octobre 2012, l'OIG a mené trois audits dont ont émané neuf recommandations. Ces recommandations ont eu pour résultat une responsabilisation accrue et un plus grand respect des normes et des réglementations du SG/OEA, elles ont facilité l'identification des processus opérationnels qui ont besoin d'une amélioration de leurs contrôles internes et favorisé l'efficacité et la rentabilité de l'Organisation. Elles ont été classées de la manière suivante : quatre concernent des risques élevés, quatre des risques moyens et une des risques faibles. En outre, l'OIG a eu des communications directes avec les superviseurs et leur a donné les recommandations appropriées concernant les processus et les problèmes opérationnels en vue d'améliorer les contrôles de gestion.

Les deux audits qui ont été menés à bonne fin en 2012 ont été présentés au Secrétaire général, pour approbation.

Audit SG/OIG/AUDIT-01/12 – Secrétariat aux Sommets des Amériques du SG/OEA –
Les principaux objectifs de cet audit étaient d'évaluer : (1) si l'Administration du Secrétariat aux Sommets des Amériques, dans l'accomplissement de ses fonctions, respectait certaines dispositions clés établies dans l'Instruction n° 08-01, rev. 5; (2) si les états financiers élaborés par le DSGFA au nom du Secrétariat concordaient avec les informations figurant au grand livre général de l'OASES pendant la période couverte par l'audit; et (3) si le Secrétariat mettait en application : (a) les politiques et les procédures applicables de l'Organisation dans la réalisation de ses activités opérationnelles et financières; et (b) les accords conclus avec les bailleurs de fonds concernant leurs contributions au Fond spécifique.

L'audit a porté sur la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011; toutefois, des transactions antérieures et/ou postérieures à cette période ont également été examinées, chaque fois que cela s'est avéré nécessaire. L'OIG, sur la base des résultats de ses travaux, a identifié des domaines qui requièrent des améliorations. Ce qui suit dresse la liste des observations sur lesquelles sont fondées nos conclusions : (1) le Secrétariat aux Sommets des Amériques doit envisager de rédiger une série de règlements et de procédures ayant pour but (i) d'orienter le processus de négociation et les activités connexes des personnes qui sont parties prenantes au processus des Sommets, et (ii) de contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficience du processus ; (2) plusieurs des transactions relatives à des dépenses qui ont été examinées n'étaient pas accompagnées des justificatifs, y compris un paiement par carte de crédit et un paiement de services de restauration ; (3) un paiement pour l'utilisation d'un téléphone portable était imputé erronément à un autre compte ; et (4) l'absence de preuves démontrant, dans l'échantillon de factures examinées, qu'il existait une révision et une approbation des factures relatives aux biens et services qui ont été requis.

L'OIG a fait également d'autres observations concernant le non-respect du règlement pour les contrats à la tâche à durée déterminée et des politiques de l'OEA en matière de voyages. Toutefois, la mise en œuvre, par le Département des ressources humaines, du système de contrat basé sur les résultats, en mars 2012, et le lancement récent, par le Secrétariat aux questions administratives et financières, d'un nouveau système de réclamation des frais de voyage (TECS), en novembre 2012, va contribuer à atténuer le risque de non-respect du règlement régissant les contrats à la tâche et des politiques de l'OEA en matière de voyages.

Audit SG/OIG/AUDIT-02/12 – Section des avantages sociaux du DRH: Les principaux objectifs de cet audit étaient d'évaluer l'efficacité et l'efficience des procédures opérationnelles et des contrôles internes d'activités et d'opérations sélectionnées de la Section des avantages sociaux du Département des ressources humaines et d'évaluer le respect, par le DRH, des normes et des réglementations applicables du SG/OEA, à savoir : (1) l'organisation de séances d'orientation sur les avantages sociaux; (2) le traitement des visas G-4 du personnel, des consultants, des stagiaires et des personnes qui sont à leur charge ; (3) la remise de la rémunération officielle et la délivrance de certificats de travail; (4) l'autorisation, la supervision et le traitement des voyages liés au recrutement et aux congés dans les foyers; (5) la tenue à jour adéquate de renseignements exacts concernant le personnel; (6) la gestion des indemnités d'études; et (7) la gestion du programme de remboursement au personnel des frais de scolarité. La Section des avantages sociaux gère également d'autres prestations, telles que la rémunération du personnel et l'indemnité journalière de subsistance du personnel en voyage officiel, qui n'ont pas été examinés au cours de cet audit. L'audit a porté sur la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011; toutefois, des transactions antérieures et/ou postérieures à cette période ont également été examinées, chaque fois que cela s'est avéré nécessaire. L'OIG, sur la base des résultats de ses travaux, a identifié des domaines qui requièrent des améliorations. Ce qui suit dresse la liste des observations sur lesquelles sont fondées nos conclusions : (1) Un manque de contrôle adéquat dans le processus de demande des visas G-4 et G-5; (2) des autorisations abusives d'exceptions au titre des avantages sociaux relatifs aux dépenses liées au recrutement ; (3) des paiements de prestations au titre des congés dans les foyers à des personnes à charge qui ne remplissent pas les conditions; (4) des autorisations injustifiées d'exceptions et des paiements indus et non justifiés de l'indemnité d'études; (5) des paiements au titre du remboursement des frais de scolarité pour des dépenses qui ne sont pas admissibles ou ne réunissent pas les conditions requises.

Audit SG/OIG/AUDIT-03/12 – Section de l’administration et de l’entretien des bâtiments du DSG– Cet audit est actuellement en cours d’exécution.

II. Rapports d’enquêtes

L’OIG, avec la collaboration du Département des services juridiques (DAL), a mené deux enquêtes dont ont émané quatre recommandations. Ces recommandations avaient pour but de renforcer les contrôles internes, d’améliorer le processus d’acquisition et la gestion des projets et de veiller au respect des normes et réglementations en vigueur et du cadre juridique de l’Organisation. Elles ont été classées toutes les quatre comme étant à risque élevé. En outre, l’OIG a eu des communications directes avec les superviseurs et leur a donné les recommandations appropriées concernant les processus et les problèmes opérationnels en vue d’améliorer les contrôles de gestion.

Enquête SG/OIG/INV-01/12 – Musée d’art des Amériques: Cette enquête a été entreprise en février 2012 après que l’OIG ait reçu un document non signé soumis par un membre du personnel du Musée d’art des Amériques, lequel alléguait un comportement non professionnel de la part d’un membre du personnel du Musée. Le document contenait des accusations d’appropriation illicite de biens appartenant au SG/OEA ainsi que plusieurs irrégularités dans l’exercice des fonctions de cet employé. L’OIG, en coordination avec le Département des services juridiques, a mené cette enquête qui a inclus des entretiens avec le personnel du Musée, des observations matérielles des locaux du Musée et l’examen de documents s’y rapportant.

Les auteurs du document ont refusé de reconnaître qu’ils en étaient les auteurs ou d’apporter des preuves de leurs allégations. Des preuves crédibles ont suggéré que les allégations contre le membre du personnel du Musée n’étaient pas fondées et étaient de nature subjective. L’enquête n’a pas pu trouver de preuves fiables pour appuyer les affirmations relatives à l’allégation la plus grave, à savoir l’appropriation illicite d’une œuvre d’art d’un artiste connu. Qui plus est, au cours des entretiens que l’OIG a réalisés conjointement avec le DAL, il a observé que les personnes interrogées se sont contredites à plusieurs reprises.

À la suite de cette enquête, l’OIG a également constaté de graves déficiences dans la gestion du Musée et dans ses pratiques d’inventaire ainsi que l’absence de directives internes en appui à ces processus. En 2012, l’Administration du Musée a remis à l’OIG des exemplaires d’une nouvelle série de directives qu’elle mettait en application en tant que mesure destinée à améliorer ses contrôles. La peinture en question a été localisée physiquement au Musée et a été rendue à l’artiste par le Directeur du Musée à la fin de l’année 2012.

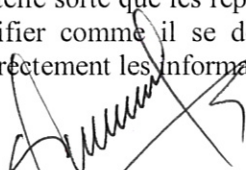
Enquête SG/OIG/INV-03/12 – PROCCER: Le Programme de formation et de certification pour la prévention de la consommation de drogues et de la violence et le traitement et la rééducation des toxicomanes (PROCCER) de la Commission interaméricaine de lutte contre l’abus des drogues (CICAD) a organisé une cérémonie de remise de diplômes à El Salvador en juillet 2012. Quelques jours après cette cérémonie, un fournisseur a demandé au bureau hors siège à El Salvador le paiement d’US\$10.250 pour l’impression de 250 manuels destinés au PROCCER. Cependant, selon les registres de l’OEA, une demande pour le même motif avait été faite par un autre fournisseur et pour un montant d’US\$14.250. À la demande du Représentant du bureau hors siège d’El Salvador, l’OIG a entrepris l’examen des transactions relatives à ces demandes.

L'OIG a détecté des irrégularités dans le processus d'acquisition, y compris la fabrication et l'altération de quatre devis et la fausse confirmation de la réception de 250 manuels avant la date de la cérémonie de remise des diplômes. Sur la base de preuves crédibles et de confirmations de tierces personnes, un employé du Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle (SSM), titulaire d'un contrat à la tâche, et un fournisseur qui était chargé de la conception des manuels à El Salvador ont été déclarés responsables de ces irrégularités. Ces résultats ont été obtenus avant que l'OEA n'émette le paiement au concepteur et, de ce fait, l'Organisation a été en mesure de payer la société qui avait réellement imprimé et livré les manuels. Le contrat à la tâche de l'employé du SSM n'a pas été renouvelé et l'OEA n'utilise plus les services du concepteur. Le Département des services juridiques a accordé son soutien à l'OIG pendant cette enquête.

III. État d'avancement des recommandations et réponse des cadres supérieurs

Comme l'OIG l'a mentionné dans ses rapports d'activité de 2010 et 2011, il a eu des communications directes avec les superviseurs et leur a donné les recommandations appropriées concernant les processus et les problèmes opérationnels afin qu'ils réussissent à améliorer les contrôles de gestion. À la date où ce rapport est élaboré, toutes les recommandations formulées en 2010, 2011 et 2012 doivent encore être mises en application.

Bien que l'OIG ait reçu des réponses favorables de la part des cadres supérieurs concernant la mise en application de ces recommandations, un mécanisme de suivi efficace capable de déterminer l'état d'avancement de leur mise en œuvre fait défaut. C'est pourquoi l'OIG prévoit d'incorporer de nouveaux outils automatisés propres à établir de nouvelles procédures de suivi des recommandations, de telle sorte que les réponses obtenues des différents secteurs soient homogènes et que l'OIG puisse vérifier comme il se doit l'état d'avancement de leur mise en œuvre et qu'il puisse actualiser correctement les informations.



Oscar Chavera
Ancien inspecteur général par intérim
31 octobre 2012